

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 22 DECEMBRE 2017**

Compte rendu

Etaient présents :

32 Conseillers Municipaux sur 33 en exercice

M. Claude NOWOTNY, Maire ;

M. Abdelhraman MEFTAH, Mme Nicole GIRY, M. Stéphane RODIER, Mme Françoise SCHULZ, Mme Martine MUNOZ, Mme Marie-Noëlle BONNARD, Mme Hanifé OZKAN, M. Paul SABATIER, Adjoints ;

M. Gérard BAUREZ, M. Thierry BARTHELEMY, Mme Saliha BOULIL, M. Lionel ANDRE, Mme Hélène BOUDON, Conseillers Délégués ;

M. Jean-Pierre MOUCHARDIAS, M. Alain HOUCHOU-BIGNALET, M. Philippe BARRAU, M. Claude PEGEON, Mme Marjorie PALASSE, Mme Jacqueline MALOCHET, Mme Farida LAÏD, M. Thierry DEGLON, M. Yves POLESE, M. Denis GUERIN, Conseillers Municipaux ;

Avaient donné procuration :

07 Conseillers Municipaux,

*M. Rachid DOUFFI, procuration à M. Lionel ANDRE,
Mme Carine BRODIN, procuration à M. Claude GOUILLON-CHENOT,
Mme Christine BLOC, procuration à M. Claude NOWOTNY,
M. Benoit GENEIX, procuration à M. Denis GUERIN,
M. Hugues WATIN-AUGOUARD, procuration à Mme Jacqueline MALOCHET,
Mme Gisèle LEROUX, procuration à M. Gérard BAUREZ,
M. Claude GOUILLON-CHENOT, procuration à M. Stéphane RODIER.*

Etait absent :

*01 Conseiller Municipal.
Mme Sonia KERNANI*

M. Claude NOWOTNY, Maire de Thiers, ouvre la séance à 18h04

ORDRE DU JOUR

Communications du Maire

Prochain Conseil Municipal Vendredi 22 décembre 2017

Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2017

Mme Hélène BOUDON, désignée secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance qui a eu lieu le lundi 11 décembre 2017, qui comportait 18 points.

APPROBATION A L'UNANIMITE

Ordre du jour :

ECONOMIE – COMMERCE - TOURISME

1. Modification n°2 des statuts de la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne

Les statuts de la collectivité sont composés de 3 parties à savoir les compétences obligatoires, les compétences optionnelles et les compétences facultatives. Après une fusion de communautés, la loi prévoit un délai de un an pour harmoniser les compétences optionnelles. Cette modification vise à compléter la compétence logement et cadre de vie.

Le Conseil Municipal approuve le projet de statut présenté et annexé à la présente délibération et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision

Rapporteur : Claude NOWOTNY

APPROBATION A L'UNANIMITE

2. Validation transfert du personnel de l'OPAH RU

Dans le cadre du transfert de compétence de la commune de Thiers à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (TDM), le transfert de certains agents de la collectivité sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2018. Tous les documents ou actes afférents aux agents transférés vont être transmis à TDM.

Le Conseil Municipal autorise le transfert des agents de la commune de Thiers à la Communauté de Communes de Thiers Dore et Montagne en charge de la mise en œuvre de l'OPAH RU, dans les conditions de statuts et d'emploi qui sont les leurs. Autorise la commune de Thiers à transmettre tous les documents ou actes afférents aux agents transférés et autorise Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération, qui peut faire l'objet d'un recours contentieux ou gracieux.

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH

APPROBATION A L'UNANIMITE

3. Convention avec TDM sur la gestion transitoire d'une partie de la compétence politique de la ville

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5214-16-1, L.5211-4-1 et D.5211-16.

- 1) Dans la perspective de prise de compétence de la Politique de la Ville, la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne a approuvé par voie de délibération une modification statutaire lors de la séance du 09 novembre 2017. Cette modification statutaire porte, notamment, sur la prise de compétence en matière de Politique de la ville.

2) Dans l'attente :

- des délibérations concordantes des communes confirmant cette prise de compétence
- de l'arrêté de transfert de Monsieur le Préfet,

il convient de soumettre aux deux assemblées délibérantes une convention de gestion de services transitoire pour l'exercice de la compétence Politique de la ville.

Convention transitoire de gestion pour l'exercice de la compétence Politique de la Ville entre la commune de Thiers et la communauté de commune de Thiers Dore et Montagne.

- 3) Au jour de signature de la convention, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne exerce déjà la compétence relative à :
- L'OPAH-RU au titre de la compétence « politique du logement et du cadre de vie ».

A ce titre, deux agents (2 ETP) seront transférés au 01/01/2018 et une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ultérieure évaluera les montants de charges et la modification de l'Attribution de Compensation afférente.

Dans la perspective de l'exercice effectif de la compétence Politique de la Ville prévu au 01.07.2018, la présente convention stipule la mise à disposition auprès de l'EPCI des services communaux dédiés à la Politique de la Ville, ce afin de maintenir la bonne organisation des services de chacune des structures.

Etant donné que la Communauté de communes ne possède pas encore l'ingénierie nécessaire pour l'exercice des compétences Politique de la Ville, il apparaît donc nécessaire d'assurer, pour cette période transitoire, la continuité du service public.

En la circonstance, seule la commune est en mesure de garantir cette continuité.

Il convient ainsi de mettre en place une coopération entre la Commune et la Communauté, la présente convention de gestion visant à préciser les conditions dans lesquelles la Commune assurera, à titre transitoire, la gestion de ces compétences communautaires.

Le Conseil Municipal approuve la convention transitoire de gestion pour 6 mois avec Thiers Dore et Montagne à compter du 1^{er} janvier 2018 pour l'exercice de la compétence politique de la ville et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

Rapporteur : Abdelhraman MEFTAH

APPROBATION A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h34

Le 22 décembre 2017,
Le Maire,


Claude NOYOTIN
